

## La FNCCR rend public son Livre Blanc sur la gestion des services publics locaux de l'électricité

Face à la dégradation continue du service public de distribution d'électricité et à l'impact croissant de l'ouverture à la concurrence du service de fourniture d'électricité, la FNCCR a décidé de rendre publiques ses propositions pour améliorer et pérenniser ces services publics dans son Livre Blanc intitulé « Quel mode de gestion pour les services publics locaux de l'électricité ? ».

*Le Livre Blanc est  
téléchargeable sur le  
site de la FNCCR*

<http://www.fnccr.asso.fr>

### Rappel sur l'organisation du service public de l'électricité en France

Le réseau public de distribution d'électricité appartient aux collectivités territoriales, le plus souvent regroupées en grandes intercommunalités telles que les syndicats départementaux d'électricité.

Dans le cadre d'un cahier des charges de concession, les collectivités autorités concédantes confient l'exploitation du service public de distribution d'électricité de leur territoire à ERDF qui recouvre deux missions complémentaires, assurées conjointement par ERDF et EDF.

ERDF assure l'exploitation et le développement du réseau concédé, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès aux réseaux publics de distribution. ERDF exerce la responsabilité résultant de l'existence des ouvrages et de l'exploitation du service public de distribution d'électricité.

EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession bénéficiant des tarifs réglementés de vente.

### Une dégradation de la qualité de service du concessionnaire

Dans son Livre Blanc, la FNCCR dénonce une dégradation de la qualité de l'électricité distribuée du fait d'une diminution progressive des investissements du concessionnaire ERDF sur les réseaux de distribution.

Les conséquences sont les suivantes : hausse du temps de coupure moyen par abonné et par an, chutes de tension et microcoupures et ce, avec de fortes disparités selon les territoires entraînant une véritable fracture électrique.

### Un abus de la situation de monopole

La FNCCR dénonce également dans son Livre Blanc un abus de la situation de monopole qu'exerce ERDF.

En effet, la FNCCR a constaté à plusieurs reprises qu'ERDF profitait de cette situation pour imposer des décisions aux collectivités concédantes sans les consulter.

A titre d'exemple, en juin 2011, ERDF a décidé de modifier les paramètres de calcul des contraintes électriques conduisant à la diminution significative du nombre de clients mal alimentés. Ainsi, des clients jusque là considérés comme mal alimentés ne le seraient plus suite à l'instauration de cette nouvelle formule de calcul.

### Les propositions de la FNCCR

Voici les propositions de la FNCCR figurant dans son Livre Blanc :

- renforcer les prérogatives des autorités concédantes et donner aux collectivités un pouvoir de contrôle ;
- les niveaux minimums de qualité du service de distribution d'électricité doivent être revus à la hausse et les autorités organisatrices de la distribution doivent être habilitées à recouvrer des pénalités, conformément à la loi du 13 juillet 2005 dont le décret d'application n'a pas été publié.

### Une incertitude quant à la législation

L'Union Européenne, défavorable au monopole d'ERDF, pourrait bientôt contraindre la France à mettre en concurrence les concessions de distribution d'électricité.

La FNCCR ne se prononce pas en faveur de cette solution mais préconise la possibilité aux collectivités de choisir leur gestionnaire de réseau parmi ERDF, une Entreprise Locale de Distribution ou une Société d'Economie Mixte.